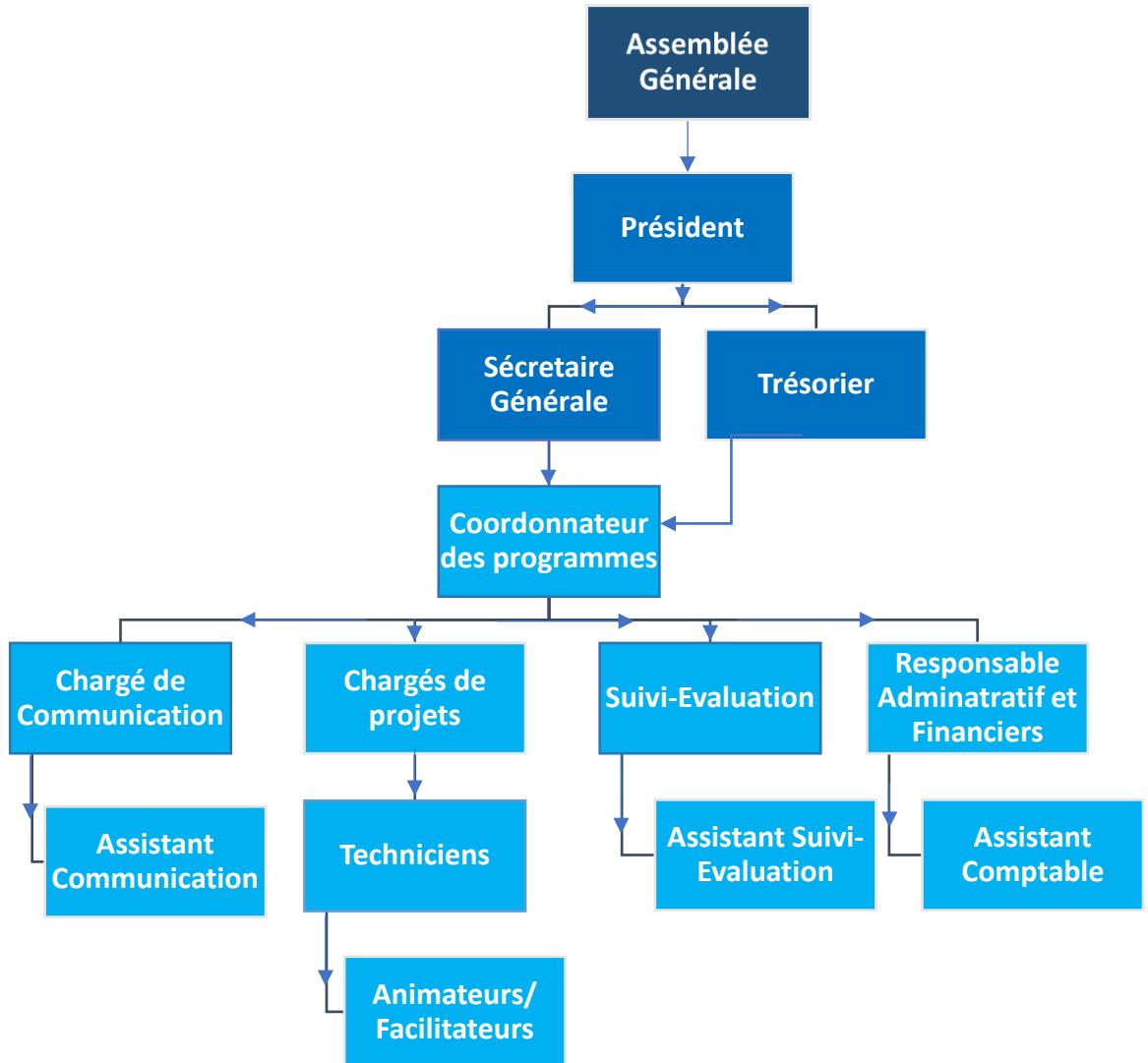




ORGANIGRAMME APEDR 2024



■ APEDR

■ Bureau Exécutif

■ Equipes Techniques



L'Assemblée Générale est l'instance suprême de l'association. Elle comprend tous les membres statutaires. Confère au Bureau Exécutif les autorisations de gestion nécessaires pour le bon fonctionnement de l'Association.

Le Bureau Exécutif veille à l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale :

- Élabore les programmes et rapports d'activités, les bilans financiers et les budgets annuels de l'Association ;
- Gère les biens matériels et financiers de l'Association ;
- Assure et supervise toutes les activités mis en œuvre par chaque équipe projet de l'Association ;
- Prend toutes les initiatives nécessaires à un fonctionnement efficient des activités de l'Association et rend compte à l'Assemblée Générale

Les Équipes Techniques : Les membres du bureau exécutif ne font pas partie de ce personnel. L'équipe technique est composée du personnel recruté et affecté à chaque projet mis en œuvre sur le terrain ou dans les départements nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

Le Président



Sayouba BONKOUNGOU